



CTR DGA du 22 novembre 2022

Monsieur le Délégué, Mesdames, Messieurs,

Voici réuni le dernier Comité Technique de Réseau de cette mandature qui est aussi le dernier sous cette terminologie.

Le futur Comité Social d'Administration de Réseau de la DGA va remplacer cette instance à la suite des élections professionnelles qui auront lieu du 1er au 8 décembre prochain.

A propos de ces élections, il est primordial que toute la DGA continue d'être partie prenante avec la DRH-MD dans le traitement et le solutionnement des anomalies qui pourraient remonter du terrain. Nous pensons tout particulièrement aux éventuelles difficultés de connexion au site de vote électronique que pourraient constater les agents et les empêcheraient de voter.

La CGT reste également très critique sur le nouveau format de l'instance qui traite des questions de santé au travail. Exit les CHSCT remplacés par les Formations Spécialisées adossées à chaque CSA.

La crainte d'un affaiblissement du niveau d'intervention sur ces sujets de santé physique et morale au travail est réelle.

La CGT conteste depuis toujours le principe de fusion des instances (comités techniques et CHSCT) au sein des CSA et de la moindre fréquence de convocation des Formations Spécialisées. Ceci au nom de la défense des personnels qui subissent collectivement ou individuellement une dégradation de leurs conditions de travail.

La CGT demande à la DGA de se prononcer sur ces points et de débattre de la manière dont cette transformation imposée va s'appliquer.

Dans les métiers que la DGA étiquette comme étant du soutien, les déflations d'effectifs par non remplacement des départs continuent de peser sur les personnels restants ou sur le niveau du service rendu.

Dans le métier FGL, les marchés multiservices fleurissent et l'externalisation ou la sous-traitance forcée n'améliore pas le moins du monde la qualité de service. L'éventuelle économie budgétaire engendrée reste à prouver aux contribuables que nous sommes tous.

Le quotidien des agents est également plus régulièrement anxiogène. Nous en voulons pour preuve le cas de celles et ceux qui souhaitent alimenter très prochainement leur compte épargne temps (CET) et qui se retrouvent en ce moment empêchés de le faire car le CET est proche du plafond dérogatoire depuis 2020 et qu'une note de la DRH-MD - pourtant datée de juillet 2022 et pas communiquée massivement - vient raidir la situation. Que deviennent ces jours si les agents ne peuvent ni les prendre avant l'échéance, ni les poser sur leur CET ?

Autre sujet de crispation, et nous l'avons abordé avec vous lors de la bilatérale de préparation, est celui de l'attribution de l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs (IMOMA).

A l'image de l'interpellation intersyndicale de DGA EV, vous n'êtes pas sans savoir que cette indemnité attribuée aux fonctionnaires et Ouvriers de l'Etat n'est pas accordée aux agents contractuels alors même que le décret 2022-591 du 20 avril 2022 les intègre pleinement au dispositif. Cet état de fait est donc inéquitable, illégal et scandaleux. La CGT le répète et redemande que soit communiqué de manière transparente aux représentants du personnels les critères d'attribution de cette indemnité partout où le décret est applicable à DGA EV ou dans les autres établissements ou services de la DGA.

Que dire des personnels Ouvriers de l'Etat à qui le droit de partir en retraite au titre des travaux insalubres est contesté bien que leurs droits aient été validés par leur direction tout au long de leur carrière ?

Que dire des agents fonctionnaires qui accèdent à la retraite et dont la pension versée pendant de nombreux mois n'est qu'une estimation partielle ?

Quel sentiment ont-ils quand ils estiment que l'administration les balade ?

Ces difficultés du domaine RH sont amplifiées par le fait que ce métier, les RH, est également étiqueté comme relevant du soutien dont le niveau des effectifs est contraint. Nous constatons de plus en plus une inacceptable souffrance au travail des personnels de nos CPP qui ont été démembrés pour armer les CMG il y a 12 ans et qu'on compresse aujourd'hui. Il est urgent d'agir en recrutant dans ce domaine particulier car les agents des RH, tout comme les soutenus, sont à bout.

La tension est palpable et les indicateurs sont dans le rouge au sujet de la politique salariale, base de l'attractivité de nos métiers.

Les multiples rassemblements de personnels contractuels depuis septembre dans les établissements le prouvent.

Vous savez, Monsieur le Délégué, combien il est important de travailler en urgence sur ce point. Il en est de même pour la poursuite de l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et des bordereaux ouvriers.

Monsieur le Délégué, vous constatez comme nous la forte progression des démissions dans les rangs de la DGA que vous dirigez maintenant. Quels sont les leviers mis à votre disposition pour arrêter cette hémorragie ?

Cette déclaration liminaire, principalement axée sur la souffrance des personnels, se poursuit avec la continuelle volonté de discuter de l'avenir des activités des centres et services de la DGA.

Quel plan de charge lié aux futurs programmes de matériels à fournir aux forces occupera nos établissements ?

Quelle modernisation de nos moyens d'expertise et d'essais ou quels grands investissements y seront consentis pour assumer le progrès technique de ces futurs grands programmes ?

Là sont aussi des questions primordiales pour notre DGA et tous ces personnels.

Pour finir, lundi 21 novembre, lors du lancement du groupe de travail sur le thème de la réserve nationale présidé par le ministre Sébastien LECORNU, celui-ci a évoqué la « réserve industrielle » en précisant que la DGA avait des idées sur le sujet. Pouvez-vous nous en donner les détails en faisant un focus particuliers sur les bénéfices attendus et les modalités de mise en œuvre que vous avez envisagés ?

Les femmes et les hommes qui font la DGA au quotidien vous remercient des réponses que vous apporterez à toutes ces questions et à leurs souffrances au travail.

Monsieur le Délégué, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions pour votre attention.

Fédération Nationale des travailleurs de l'Etat CGT

263, rue de Paris Case 541 -93515 Montreuil Cedex

Tel. : 01 55 82 89 16

trav-etat@cgt.fr

fnte.cgt.fr

facebook.com/fntecgt/

